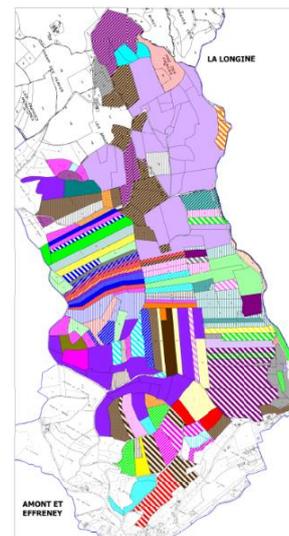


COMPTE - RENDU DE LA REUNION

Vendre sa forêt ? Comment, quand et à quel prix ?

Cette réunion de vulgarisation s'est déroulée à la mairie de Raddon et Chapendu, ou demeure l'antenne de Haute-Saône du CNPF Bourgogne Franche-Comté. Elle a eu lieu en salle sous forme d'un exposé permettant d'aborder de nombreux thèmes concernant la succession, les mutations, la fiscalité et la vente de parcelles forestières.

Le morcellement de la forêt privée est issu de l'héritage d'une structure du foncier agricole, antérieur à 1800. Malgré le reboisement de 7 millions d'hectare de terre agricole depuis 1850, cette situation reste un frein à une gestion plus durable des massifs forestiers. Mais elle est également la source d'une diversification environnementale en permettant l'association de divers milieux.



A l'aide d'une projection, les participants ont pu découvrir :

- Les missions du CNPF de BFC,
- Le droit de préférence et le droit de préemption (Communes et Etat),
- La bourse foncière pour la restructuration,
- Le site internet La Forêt Bouge,
- Les intervenants (Notaire, Gestionnaire Forestier Professionnel, Safer...),
- La fiscalité (mutation, succession, abattement Monichon, Plus-values...),
- Le régime de la propriété (en plein, indivision, nue-propriété et usufruit),
- La valeur des biens (bases de données, estimation...),
- Les obligations qui restent attachées à la parcelle,

La réunion, animée par Franck CARRY, conseiller forestier au CRPF Bourgogne – Franche-Comté, s'est déroulée le 25 avril 2024 sur la commune de Raddon-et-Chapendu (Haute-Saône) en présence de 11 participants.